

Commission Européenne, 1998

L'ECHELLE DE NOTATION ECTS

INTRODUCTION

L'ECTS garantit la reconnaissance académique des études à l'étranger par un système permettant de mesurer et de comparer les résultats académiques de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à l'autre. Il convient de faire la distinction entre les crédits académiques, qui représentent la quantité de travail accompli, et les notes, qui traduisent la qualité de ce travail.

Le présent document présente une description détaillée de l'échelle de notation ECTS, en explique les fondements ainsi que son application. Nous tenons néanmoins à attirer l'attention du lecteur sur le fait que l'échelle de notation ECTS est un élément issu de l'ECTS ; cette échelle a, en effet, été mise au point au cours de la phase pilote parce qu'elle facilite l'interprétation des notes obtenues dans un autre établissement d'après un système de notation différent.

L'ECHELLE DES NOTATIONS ECTS : UNE UNITE DE MESURE COMMUNE DE LA QUALITE DES RESULTATS ACADEMIQUES

Les résultats des examens et des évaluations sont généralement exprimés en notes. Or, de multiples systèmes de notation coexistent en Europe. En outre, le transfert de notes est apparu comme un sujet de préoccupation majeure pour les étudiants participant à l'ECTS, ainsi que pour les étudiants mobiles en général :

- a) d'une part, les notes peuvent faire l'objet d'une interprétation très différente d'un pays à l'autre, d'une discipline à l'autre, et même d'un établissement à l'autre ;
- b) d'autre part, la non-communication des notes peut avoir des conséquences graves pour les étudiants mobiles.

La Commission européenne a donc convié un groupe d'experts pour examiner la question. Les renseignements, commentaires et données statistiques fournies par les 84 établissements qui participaient à l'ECTS à cette époque ont permis de peaufiner l'échelle de notation ECTS proposée. Toutes les disciplines sélectionnées dans le cadre du programme pilote ont convenu d'utiliser l'échelle de notation ECTS en vue de tester son efficacité.

L'échelle de notation ECTS a donc été mise au point dans le but d'aider les établissements à interpréter les notes obtenues par les étudiants ECTS dans les établissements d'accueil. Les notes ECTS représentent un complément d'information sur les notes attribuées à l'étudiant par l'établissement dans lequel il poursuit ses études ; l'échelle de notation ECTS ne se substitue en aucun cas au système de notation en vigueur au niveau local. Les décisions concernant la

manière d'appliquer cette échelle de notation aux systèmes institutionnels relèvent toujours de la compétence des établissements d'enseignement supérieur concernés.

UNE ECHELLE COMMUNE A L'ECHELON EUROPEEN

Les différentes discussions tenues au sein des cinq groupes de disciplines depuis le début de la phase pilote ont fait ressortir que le transfert des notes pouvait être réalisé de manière efficace moyennant une " échelle commune " à l'échelon européen. Le concept " d'échelle commune " impliquait que :

- l'échelle soit suffisamment bien définie pour que chaque établissement puisse l'utiliser et octroyer des notes ECTS aux cours suivis en son sein ;
- la note ECTS complète, dès lors, les informations données par la note attribuée par l'établissement, sans s'y substituer ;
- l'échelle de notation ECTS soit comprise par d'autres établissements qui pourraient ainsi attribuer la note qui convient d'après leur propre échelle, à tout étudiant arrivant ou revenant avec des notes ECTS ;
- le relevé de notes, contenant les résultats académiques de chaque étudiant avant et après la période d'études effectuée à l'étranger, reprenne la note ECTS en regard de la note attribuée par l'établissement qui a délivré le relevé.

En d'autres termes, cette " échelle commune " est susceptible d'améliorer la transparence, mais non pas d'interférer dans le processus ordinaire de notation de chaque établissement.

Lors des débats sur l'échelle de notation ECTS, les possibilités envisagées ont tenu compte tant de définitions purement numériques, fondées sur le classement des étudiants dans la classe, que de définitions plus qualitatives, fondées sur l'interprétation commune de mots clés tels que " bien " et " excellent ". Néanmoins, ni l'une ni l'autre optique ne permettait d'obtenir des résultats probants. En effet,

- l'optique strictement numérique impliquait un choix de distribution des notes qui pouvait sembler absurde au regard des critères nationaux de notation qui n'opèrent que des différenciations générales ;
- de même, de nettes différences (parfois même extrêmes) apparaissaient dans l'interprétation des mots clés selon les établissements.

L'ECHELLE DE NOTATION ECTS

Notes ECTS	Pourcentage d'étudiants admis qui devraient	Définition
------------	---	------------

	obtenir la note	
A	10%	
B	25%	
C	30%	
D	25%	
E	10%	
FX	Echec	INSUFFISANT : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit.
F	Echec	INSUFFISANT : un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

Le nombre d'échelons de notation de l'échelle ECTS résulte d'un compromis : un nombre plus restreint ne fournirait pas suffisamment d'informations ; un nombre plus élevé supposerait un niveau d'exactitude utopique et entraînerait une attribution des notes beaucoup plus rigide. La définition des cinq notes de réussite a été choisie de façon à maximiser la signification des notes " A " et " E ".

UTILISER L'ECHELLE DE NOTATION ECTS

Il n'est pas possible de définir une relation unique entre les systèmes de notation de chaque pays européen et l'échelle de notation ECTS. Dans la majorité des pays, il existe un système de notation applicable dans tout le pays mais qui n'est en aucun cas universel ; en outre, la définition d'une note " de réussite " sur une échelle donnée peut varier d'un établissement à l'autre, et la mesure dans laquelle l'éventail complet des notes est utilisé diffère également considérablement en fonction de l'établissement, de l'année et du domaine d'études concernés.

L'un des fondements de l'échelle de notation ECTS est, dès lors, que l'échelle doit être suffisamment bien définie pour que les établissements puissent décider eux-mêmes de ses modalités d'application.

La mise en relation des notes d'un établissement avec l'échelle de notation ECTS repose sur la démarche suivante :

- L'établissement examine la répartition des notes attribuées à ses étudiants. Pour obtenir un profil de distribution 10-25-30-25-10, la division des notes doit correspondre à 10%, 35%, 65% et 90% du nombre total des étudiants qui ont réussi.
- Il peut être contre-indiqué, voire impossible, d'établir une division des notes correspondant exactement à 10% des meilleurs étudiants : il s'agit de tenir compte autant des mots clés que des statistiques, car si les échelons de notation se fondent sur des hypothèses statistiques solides, celles-ci doivent être combinées avec une approche descriptive réaliste. Par exemple, lors de l'attribution de la note " A " de l'échelle ECTS, un établissement

britannique qui décerne un “ *first class honour* ” à 8% de ses étudiants peut parfaitement décider d’adopter la même définition de l’excellence pour la note ECTS, tandis qu’un établissement italien qui octroie un “ *30 e lode* ” à 14% de ses étudiants se trouvera probablement dans l’impossibilité d’opérer une nouvelle répartition au sein de ce groupe d’étudiants. Par ailleurs, comme un établissement espagnol ne décerne la “ *matricula de honor* ” qu’à moins de 5% de ses étudiants, limiter à ce seuil la définition de l’excellence serait trop restrictif aux fins de l’ECTS.

- La faible différenciation des notes officielles en Espagne, aux Pays-Bas et peut-être aussi en Grèce, peut rendre la définition des limites entre les notes ECTS très difficile. Pour prendre un exemple extrême : 70% des étudiants d’une classe reçoivent une note officielle de 7 dans un établissement néerlandais. Cette note englobe aisément les notes ECTS “ C ” et “ D ”. La pratique courante consiste, toutefois, à décerner officiellement une note de 7, même quand l’examineur attribue des notes plus différenciées, telles que 6,8 ou 7,2. L’idéal est alors que les notes de l’examineur permettent d’arriver, dans ces pays, à une répartition réaliste des étudiants sur l’échelle de notation ECTS.
- La distribution des notes utilisée pour la répartition sur l’échelle de notation ECTS est importante. Elle peut varier d’une année à l’autre dans le programme de cours, et des différences qualitatives et quantitatives peuvent exister. Plus un établissement se rapproche d’une relation unique entre son système de notation et l’échelle de notation ECTS, plus le processus de notation devient simple. Toutefois, la facilité ne doit pas aller à l’encontre d’autres considérations : elle ne doit pas conduire à des écarts significatifs et systématiques par rapport aux définitions de l’échelle de notation — en d’autres termes, à une injustice envers les étudiants.
- Lorsque le nombre des étudiants d’une classe est restreint, une stricte répartition de ce petit nombre selon le profil 10-25-30-25-10 présente peu d’intérêt. L’expérience indique cependant :
 - a) que les notes de plusieurs classes de même niveau suivent une répartition identique, et
 - b) qu’une répartition des notes sur cinq ans a plus de chances d’aboutir à un résultat équilibré.
- Les informations fournies par la note ECTS lient la prestation de l’étudiant à celle de ses condisciples. Il est clair qu’un étudiant de très bon niveau dans une classe faible obtiendra vraisemblablement une note plus élevée que celle qu’il obtiendrait sur la base de ses prestations en général. De même, un étudiant habitué à suivre des cours de nature descriptive sera probablement désavantagé dans un établissement d’accueil qui met l’accent sur les aptitudes numériques. Aucune échelle de notation ne peut venir à bout de ce type de problème. Les informations du relevé de notes doivent refléter la situation réelle, et non une situation supposée ou idéale.

- Dans le relevé des résultats académiques, il est essentiel que les notes attribuées soient associées aux crédits octroyés pour un cours particulier. Il convient, dès lors, d'écarter l'hypothèse selon laquelle une distribution satisfaisante sur l'échelle de notation ECTS puisse être obtenue sur la base des notes générales moyennes de l'année, dans la mesure où celles-ci déterminent une répartition considérablement différente de celle qui est fondée sur les cours pris individuellement (dont l'agrégat permet de déterminer les moyennes annuelles générales). Par exemple, les étudiants qui obtiennent une très bonne note pour un cours donné seront plus nombreux que ceux qui obtiennent cette note en moyenne quand tous les cours de l'année sont pris en considération. Cette constatation peut avoir une incidence majeure sur la définition de la note " A " et, dans une moindre mesure, sur la définition de la note " B " de l'échelle de notation ECTS.
- L'octroi de crédits est associé aux notes " A ", " B ", " C ", " D " et " E ", mais non aux notes " FX " et " F " de l'échelle de notation ECTS. La différenciation entre ces deux dernières notes doit permettre de fixer le programme futur des étudiants dont le niveau de réussite est insatisfaisant. Les établissements dans lesquels il n'est pas possible d'établir une distinction entre les niveaux d'échec utiliseront simplement la note " F " et écarteront la note " FX ".
- Si les établissements d'origine et d'accueil ont défini tous deux les modalités de conversion de leurs notes en notes ECTS et inversement, le transfert de notes peut avoir lieu. Par exemple,
 - a) un étudiant italien passe un examen dans un établissement français et obtient une note de 13 sur 20. Pour cet établissement français, il s'agit d'un " bon " résultat, qui est converti en note " C " sur l'échelle de notation ECTS. Sur la base de ces deux renseignements, l'établissement d'origine italien attribue une note de 27 sur 30, ce qui correspond en Italie à une bonne note moyenne, sans plus ;
 - b) un étudiant allemand réussit de justesse un de ses cours en Espagne. Son relevé de notes indique une note espagnole de 5 sur 10 et la note ECTS " E ". L'établissement allemand reconnaît le crédit octroyé et lui associe une note de 4.0 sur une échelle de notation allemande qui va de 1.0 (très bon) à 5.0 (insuffisant) ;
 - c) une étudiante portugaise aux Pays-Bas obtient une note de 9 sur 10, ce qui la place clairement dans les 10% des meilleurs élèves de la classe. Elle reçoit l'appréciation et le relevé de notes indique " A " tant pour la note de l'établissement que pour la note ECTS. L'établissement d'origine au Portugal se sert de ces informations pour lui octroyer 19 sur 20.

Comme on peut le constater d'après ce qui précède, les établissements d'enseignement supérieur sont libres de définir les modalités d'application de l'échelle de notation ECTS selon la manière qui leur semble la plus appropriée. L'application de cette échelle exige néanmoins une certaine flexibilité puisqu'elle a été mise au point en vue de refléter les différents systèmes de notation en vigueur dans les pays de l'U.E. et de l'Espace économique

européen, et ne peut donc, en soi, englober tous les cas possibles d'évaluation et de classification.